



**Foire aux questions : bourse aux livres  
6 , 7 et 8 février 2026  
au Centre Culturel de Brumath**

**L'entrée de la bourse aux livres est-elle payante ?**

Non, l'accès est gratuit.

**Faut-il payer un emplacement comme pour une brocante ?**

Non, la FCPE se charge de vendre vos articles durant les 2 jours et 50% du prix de vente est retenu par la FCPE au profit des écoles de Brumath.

**Puis-je vendre tout type de livre ?**

Oui, à condition qu'ils soient en bon état.

**Quels livres ne sont pas acceptés ?**

- Les magazines, qu'ils soient seuls ou en lots
- Les ouvrages ésotériques
- Les livres à caractère pornographique

**Et les dictionnaires ou encyclopédies ?**

Ces ouvrages trouvent rarement preneur depuis plusieurs années et demandent une manutention importante. Nous vous déconseillons donc de les mettre en vente.

**Les mineurs ont-ils le droit de vendre des articles ?**

Non, la présence d'un adulte est obligatoire lors de la dépose et de la restitution.

**Puis-je fixer librement les prix des livres que je souhaite vendre ?**

Oui, en gardant à l'esprit que la FCPE redistribue la moitié du montant choisi et que les ouvrages à petits prix se vendent plus facilement.

Puis-je négocier le prix des livres que je souhaite acheter ?

Non, puisqu'ils sont fixés au préalable par le vendeur, avec tact et mesure.

Est-il possible de payer par chèque ou par carte bleue ?

Non, nous acceptons uniquement le règlement en espèces.

Dois-je obligatoirement remplir la fiche vendeur moi-même ?

Oui, il est indispensable que la fiche soit correctement **lisible**.

Votre liste doit être déjà préparée et imprimée afin de minimiser le temps d'attente lors du dépôt des articles le vendredi soir ou le samedi matin.

Est-il possible de préparer ma liste vendeur sur mon ordinateur plutôt que de la remplir à la main ?

Oui, vous pouvez utiliser le fichier fourni avec votre numéro vendeur. Il se remplit comme un formulaire. Dans ce cas pensez bien à l'imprimer, nous aurons besoin de la version papier lors du dépôt.

Si j'ai déjà participé à la bourse aux livres, puis-je garder mon N° de vendeur ?

Non, pour des raisons d'organisation un nouveau numéro vous est attribué.

Comment est réparti le résultat des ventes ?

- 50% du prix de vente revient au vendeur,
- 50% du prix de vente revient à la FCPE qui le redistribue intégralement aux écoles de Brumath.

Est-ce que le dépôt des livres peut déjà se faire le vendredi ?

Oui, le dépôt des articles se fait :

- Le vendredi de 17h à 19h ou le samedi matin de 9h30 à 11h30.
- La restitution aura lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Puis-je effectuer des achats lorsque je dépose mes articles à vendre ?

Non, la vente débute samedi à 14h pour tout le monde.

Est-ce que je peux venir chercher mes invendus avant l'horaire prévu du dimanche soir ?

Non, le calcul des bénéfices n'est réalisable qu'à la clôture de la vente.

La restitution a lieu le dimanche entre 18h et 19h.

Est-ce qu'il y a une buvette ou une petite restauration ?

Non, ce n'est pas prévu.

Acceptez-vous des CD, des DVD, des jeux de console ?

Non (depuis 2019, nous ne proposons plus d'articles multimedia).